

que lui laissait le Palais, et fournir une collaboration assidue à la *Revue du Lyonnais*.

Déjà, au mois de novembre 1864, en dépouillant le fonds des anciennes archives judiciaires de la Cour d'appel, il avait découvert deux autographes de Molière. Ces deux documents venaient jeter une vive lumière sur les divers séjours que notre grand poète comique fit dans notre ville, en 1652 et en 1655. On sait aussi que les autographes de Molière sont rares. Cette double découverte devait donc, à elle seule, intéresser vivement le monde lettré, comme elle l'intéressa, en effet; car ces documents, avec plusieurs autres retrouvés aussi, plus tard, par Brouchoud, ont été, depuis cette époque, mis utilement à profit par les éditeurs des œuvres de Molière. Toutefois, Brouchoud ne jugea pas que cet intérêt fût suffisant. Il voulut savoir ce qu'avait été notre théâtre avant Molière, et c'est ainsi que nous avons appris par ses *Origines du théâtre de Lyon*, que si les premières représentations dramatiques, données dans notre ville, remontent à l'année 1435, c'est seulement en 1538 que fut créé, par Jean Neyron, le premier théâtre permanent que Lyon ait possédé.

Mais Brouchoud ne se borna pas alors à emprunter aux archives de la Cour des documents demeurés inconnus avant lui. La prison du Palais ayant été supprimée à cette époque, il obtint que quatre pièces, demeurées sans emploi, fussent réservées au fonds des anciennes archives judiciaires. Il fit plus encore; il procéda lui-même, dans ce nouveau local, au classement des documents historiques les plus précieux : les *Sentences de la sénéchaussée et du présidial, de 1100 à 1130*; les *Registres des Insinuations* et les *Papiers du Roi*, qui ont fourni, depuis, à nos érudits lyonnais, et notamment au regretté de Valous, des renseigne-